



30 avril 2020

CANADA GUARANTY

AVIS AUX PRÊTEURS

Propriétaires touchés par les tragiques inondations

Au nom de Canada Guaranty, je tiens à exprimer notre plus profonde inquiétude pour les familles et les collectivités touchées par les tragiques inondations qui sévissent à Alberta. Pour soutenir les personnes touchées par ces difficultés imprévues, Canada Guaranty s'engage à travailler avec ses partenaires à la recherche de solutions appropriées pour atténuer les difficultés financières temporaires résultant de dommages ou de la perte de biens dans le cas précis de ces inondations.

Grâce à notre [Programme de solution pour propriétaires](#) existant, les prêteurs ont la possibilité de différer jusqu'à quatre mensualités hypothécaires. Toutefois, pour aider les propriétaires admissibles à traverser cette situation difficile, Canada Guaranty est prête à étendre cette option de programme pour permettre le report d'un maximum de six mensualités hypothécaires, **à compter du 30 avril 2020**, moyennant les trois conditions suivantes :

- Le report de la première mensualité a lieu avant le 30 juin 2020; et
- Le report est appliqué pour atténuer les dommages ou les pertes de biens résultant des inondations qui sévissent actuellement – et non d'un événement non lié à celles-ci.

NOTA : Les emprunteurs ayant été financièrement touchés par l'éclosion de la COVID-19, et faisant maintenant face à des difficultés *additionnelles* attribuables aux inondations, demeurent admissibles au [programme de report de six mensualités hypothécaires en raison de la COVID-19](#) et non au report d'un maximum de 12 mensualités hypothécaires.

Pour faciliter la mise en œuvre et pour continuer de faire preuve d'une plus grande souplesse eu égard à la possibilité pour les personnes affectées par la COVID-19 de reporter des paiements, à titre exceptionnel, le montant total des paiements différés – plus le solde dû – peut dépasser le montant initial du prêt hypothécaire assuré.

Les prêteurs qui veulent reporter un total de plus de six mensualités dans l'un ou l'autre de ces scénarios sont priés de communiquer avec l'équipe de prévention des pertes chez Canada Guaranty afin de passer en revue d'autres solutions de gestion de défauts de paiement.



CANADA
GUARANTY

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422



Notre équipe de prévention des pertes est disponible pour vous soutenir en continu et vous prodiguer des conseils en vue de faciliter la mise en œuvre d'une solution convenable. Si vous avez des questions ou voulez discuter de la situation unique dans laquelle se trouve votre client, n'hésitez pas à communiquer avec un membre de notre équipe :

CANADA GUARANTY | ÉQUIPE DE PRÉVENTION DES PERTES

- **SANS FRAIS : 1 866 414-9109, poste 7001**
- **COURRIEL : lossmanagement@canadaguaranty.ca**

Merci,

Mary Putnam | Vice-présidente, Ventes et marketing
Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty

Téléphone 416 640-8936

Sans frais 1 866 414-9109, poste 8936

Courriel mary.putnam@canadaguaranty.ca



**CANADA
GUARANTY**

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422